

Demande de destruction à tir des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts  
articles R424-18, R 427-19, R 427-20 du code de l'environnement

**(A transmettre à FDC 22 – La prunelle – BP 214 – 22192 PLERIN)**

DETENTEUR DU DROIT DE CHASSE			
NOM PRENOM			
ADRESSE			
TELEPHONE		<b>Adresse mail obligatoire</b>	

**LIEU D'INTERVENTION**

Commune	Lieu-dit de prélèvement	Espèces A Détruire	Période souhaitée
Nom prénom du propriétaire ou du détenteur du droit de destruction Adresse complète -Coordonnées téléphoniques		Signature valant accord (ou accord écrit du propriétaire ou copie bail)	
MOTIVATION de la destruction			

Noms prénoms des chasseurs titulaires du permis de chasser participant à la destruction	
1	6
2	7
3	8
4	9
5	10

Cadre réservé

Avis président FEDERATION DES CHASSEURS :

Le demandeur s'engage à informer le maire de la commune concernée des opérations de destructions à tir envisagées

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_